AR Prefecture

043-214300121-20250910-2025_A_173-AR
Reçu le 10/09/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2025_A_173
OBJET : : Délégation de fonction

Nous, Maire d'Aurec-sur-Loire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur le Maire et Messieurs les délégués dans la fonction d'Officier d'Etat Civil seront absents le jour de la célébration de deux mariages.

ARRÊTONS :

Article 1 :
Monsieur Laurent ROUSSET, membre du Conseil Municipal, à défaut de Monsieur Le Maire et des adjoints absents, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'état civil dans la commune d'Aurec-sur-Loire, le 13 septembre 2025.

Article 2 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :
Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié sur le site internet de la mairie. En outre, une expédition en sera adressée à Monsieur le Procureur de la République.
Cet arrêté annule et remplace les arrêtés n° 2025_A_147 et 2025_A_148.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 10/09/2025.

Le Maire,

Claude VIAL

MAIRIE d'AUREC-sur-LOIRE 43110 - HAUTE-LOIRE

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 10/09/25